

### Réunion téléphonique du 5 décembre 2018

#### P.V. n° 11

**Président** : M. MASSON.

**Présents** : MM. DEMARET – FAURE.

**Administratifs** : MM. VALLET – MOUTHAUD.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.  
Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

## CHAMPIONNATS

### U19 REGIONAL 1

Match n° 20566150 . Poule A . S.A. Le Palais sur Vienne . A.F. Portugaise Limoges / U.S. Beaune les Mines du 02/12/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Christopher BRUN.  
L'U.S. Beaune les Mines sera créditée de 8 euros (8 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

### U19 REGIONAL 2

Match n° 20677578 . Poule B . F.C. Périgny / F.C. de Fontcouverte du 01/12/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Jérémy DIEUMEGARD.  
Le F.C. de Fontcouverte sera crédité de 69 euros (69 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 20677625 . Poule C . J.S. Garat Sers Vouzan . A.S.P.T.T. Dirac . U.S. de Bouex / J.S. Lafarge Limoges du 02/12/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Clément FERNANDES.  
La J.S. Lafarge Limoges sera créditée de 88 euros (88 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 20677665 . Poule D . G.F.C. Rive Droite / G.J. Sud Saintonge du 24/11/2018

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 03/12/2018 qui **donne le match à jouer.**

Match n° 20677753 . Poule D . E.S. Eysinaise / G.J. Bruilhois 47 du 24/11/2018

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 03/12/2018 qui **donne match perdu par forfait à G.J. Bruilhois 47.**

Match n° 20677728 . Poule F . Bordeaux Etudiants Club / Targon Soullignac F.C. du 15/12/2018 (donné à rejouer par la C.R. Discipline

Courriel de Bordeaux Etudiants Club du 28/11/2018 informant de son forfait pour ce match à rejouer.

La Commission déclare le **forfait de Bordeaux Etudiants Club.**

Compte-tenu des éléments du dossier, ce club ne sera pas amendé.

Match n° 20677850 . Poule H . ESMAN / F.C. Oloron Béarn du 02/12/2018

Courriel du F.C. Oloron Béarn du 30/11/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Oloron Béarn.**

Amende de 46 euros pour forfait au F.C. Oloron Béarn (1<sup>er</sup> forfait).

---

### U18 REGIONAL 1

---

Match n° 20566639 . Poule B . S.A.G. Cestas / A.S. Brie du 24/11/2018

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 03/12/2018 qui **donne match perdu par forfait à l'A.S. Brie.**

Match n° 20566728 . Poule C . F.C. Marmande 47 / J.A. Dax Entente du 24/11/2018

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 03/12/2018 qui **donne match perdu par forfait à la J.A. Dax.**

---

### U18 REGIONAL 2

---

Match n° 20567090 . Poule B . O.F.C. de Ruelle / U.S. Lanteuil . A. St-Hilaire Vénarsal . E.S. Nonardaise . A.S. Beynat du 24/11/2018

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 03/12/2018 qui **donne match perdu par forfait à l'U.S. Lanteuil É A. St-Hilaire Vénarsal É E.S. Nonardaise É A.S. Beynat.**

---

### U16 REGIONAL 2

---

Match n° 20568728 . Poule A . Rochefort F.C. . E.S. Tonnacquoise Lussantaise / Cap Aunis A.S.P.T.T. F.C. du 01/12/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Steven FOUCHE.

Cap Aunis A.S.P.T.T. F.C. sera crédité de 36 euros (36 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

Le Président,  
**Joel MASSON**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 07/12/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.